





ID: 040-244000857-20220704-DEL2022YD050710-DE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION

L'on deux mille vingt deux, l**e quatre juillet à dix-huit heures**, le Conseil Communautaire de COTE LANDES NATURE, dûment convoqué le 24 juin 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de LEVIGNACQ, sous la présidence de M. Philippe MOUHEL.

Identifiant: DEL2022YD050710

PRESENTS: Ph. MOUHEL-D.VEJUX- M.LAVIELLE- JL.BARRERE -L.MERLIN- J.MORA-M.DUVIGNAC-M.RAFFIN- JC CAULE-V.MORA- J.WATIER-C.GUILLET-G.DUCOUT-M.LAGOUEYTE-C.LUCIANO-JJ.LEBLOND-K.DASQUET-Ph.TARSOL-

N.CAMOUGRAND

ABSENTS: D.CLAVERY - Th.GALLEA- M.VERNIER - G.NAPIAS - A.GOMEZ- M.LAGORCE- C. SEYS - V.MORESMAU- D.DUPRAT-

LILESBATS- excusés
POUVOIRS: G.NAPIAS à J.WATIER - A.GOMEZ à M.LAGOUEYTE - M.LAGORCE à G.DUCOUT - C.SEYS à Ph. MOUHEL -

M. JC CAULE est élu secrétaire de séance.

Membres en exercice: 29

Présents: 19

Pouvoirs: 6

OBJET: Virement de crédits – Décision modificative n°1 – Budget PHOTOVOLTAÏQUE.

Considérant qu'il convient de prendre en charge des petits reliquats de TVA;

Sur proposition de Monsieur le Président,

Après délibérations, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote, par décision modificative n°1 du budget primitif 2022 photovoltaïque, les inscriptions budgétaires suivantes :

Dépenses de fonctionnement		Dépenses de fonctionnement	
- 10,00 €	Article 658 - Charges diverses de gestion courante	+10,00 €	
		- 10.00 € Article 658 - Charges diverses de	

Monsieur le Président est autorisé à signer toutes les pièces concernant la présente délibération

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa natification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

